FOCOM \ORANGE

FÉVRIER 2022

# Accord RCQ 2022

Le projet de prorogation de l'Accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications a été signé par FOCom afin de préserver en 2022 un dispositif de reconnaissance et d'évolution professionnelle des personnels d'Orange.

Définissant des règles applicables et communes à tous, cet accord avait avant tout le mérite de définir la politique de l'entreprise dans la reconnaissance du parcours professionnel de ses salariés.

Néanmoins, de nombreux points restaient à améliorer dans son application opérationnelle et notamment la mise en place d'un échange constructif avec les salariés visant à les accompagner et à reconnaitre leur implication professionnelle et leur montée en compétence. Trop souvent dévoyé, pour des raisons budgétaires, l'exercice a fait apparaître des difficultés opérationnelles et une insatisfaction grandissante.

**FOCom a accompagné de nombreux salariés dans leurs recours et, riche de cette expérience, a souhaité aborder la reconnaissance des compétences et des qualifications dans un cadre conventionnel existant. Cela permet de porter nos revendications sur des sujets importants que sont le budget hors NAO, le rattrapage des situations problématiques non traitées, la reconnaissance des qualifications, les recours et les bilans de mise en œuvre de l'accord.**

La non-validité de l'accord, due à un nombre insuffisant d'OS signataires, va donc entrainer une période d'incertitude et un manque de transparence dans les évolutions professionnelle et salariales à venir et cela dès l'année 2022.

**FOCom demande l'ouverture de négociations pour aboutir à un nouvel accord permettant de garantir aux salariés de disposer d'un cadre conventionnel responsable socialement et soucieux de leur évolution professionnelle en toute lisibilité et transparence.**

## FOCom reste à vos côtés pour faire valoir vos droits, vous accompagner dans les recours RCQ Niveaux 2 et auprès des CCP/CAP.

Pour tout contact : dsc.ft@fo-com.com

J'adhére à FOCom en ligne